



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

Jérôme Benainous
80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements réglementés***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2017

SRP Groupe S.A.

ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Ce rapport contient 7 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

Jérôme Benainous
80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société SRP Groupe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Pacte d'actionnaires conclu entre les fondateurs de SRP Groupe et le Groupe Steinhoff / Conforama

Personnes concernées :

- David Dayan, Directeur général délégué de SRP Groupe
- Thierry Petit, Président du Conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe

Nature et objet :

Le pacte d'actionnaires contenait un certain nombre de clauses portant tant sur la gouvernance de votre société que les règles de mise en œuvre des décisions stratégiques pour votre société.

Motifs justifiant son intérêt pour la société :

Ce pacte, approuvé par le Conseil d'administration du 31 mai 2017, était justifié par l'intérêt stratégique que représentait l'accord stratégique avec le groupe Steinhoff / Conforama pour votre société.

Modalités :

Ce pacte est devenu caduc le 7 février 2018 à l'issue de la substitution du groupe Steinhoff / Conforama par la société Carrefour.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Pacte d'actionnaires conclu entre les fondateurs de SRP Groupe et la société Carrefour

Personnes concernées :

- David Dayan, Directeur général délégué de SRP Groupe
- Thierry Petit, Président du Conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe

Nature et objet :

Le pacte d'actionnaires contient un certain nombre de clauses portant notamment sur :

- L'engagement de concertation ;
- Les règles de gouvernance ;
- Les règles de mise en œuvre des décisions stratégiques ;
- Les engagements de « standstill » et de « lock-up » ;
- Les conditions et les obligations en cas d'offre publique ;
- Les droits de cession réciproques et les promesses de ventes.

Motifs justifiant son intérêt pour la société :

Ce pacte, approuvé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018, est justifié par l'intérêt stratégique que représente l'accord stratégique avec le groupe Carrefour pour votre société.

Modalités :

Ce pacte d'actionnaires est entré en vigueur le 7 février 2018 pour une durée de 7 ans, reconductible tacitement par période de trois ans, sauf dénonciation au moins 6 mois à l'avance.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations de services avec la société Altermind

Personne concernée :

Mathieu Laine - Ancien administrateur de SRP Groupe et Président de la société Altermind

Nature et objet :

La convention conclue entre la société showroomprivé.com, filiale de votre société, et la société Altermind, encadre une mission de prestations de conseils et d'assistance dans le cadre de la stratégie juridique de votre Groupe.

Motifs justifiant son intérêt pour la société :

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration de votre société lors de sa réunion du 31 janvier 2017 présente un intérêt pour votre groupe au regard de ses intérêts stratégiques.

Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'impact dans les comptes de l'exercice 2017 de la société Showroomprivé.com étant précisé que pour l'exécution de ces prestations, la société Altermind percevra un « success fee ».

Convention de collaboration avec la société Altermind

Personne concernée :

Mathieu Laine – Ancien administrateur de SRP Groupe et Président de la société Altermind

Nature et objet :

L'avenant en date du 30 mai 2016, entre la société Showroomprivé.com, filiale de votre société, et la société Altermind, dont Monsieur Mathieu Laine est Président, conclu en vue de renouveler une convention de collaboration datée du 19 septembre 2014, telle qu'amendée le 28 mars 2015, prévoit la fourniture par Altermind de prestations de conseils aux dirigeants de la Société Showroomprivé.com sur la stratégie, le développement, l'image et la respectabilité de l'entreprise.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cet avenant, dont la signature a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société lors de sa réunion du 30 mai 2016 et approuvée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2017, présente un intérêt pour votre groupe au regard de l'accompagnement fourni par Altermind en tenant compte du développement de l'activité de Showroomprivé.com, de la cotation en bourse de sa société-mère et des nouveaux axes d'évolution du groupe.

Modalités :

Les prestations d'Altermind ont été facturées à la société Showroomprivé.com à hauteur de 142 500 € H.T. au titre des prestations 2017.

Contrat d'investissement avec Vipshop Holdings Limited et sa filiale Vipshop International Holdings LimitedSociétés concernées :

SRP Groupe et les sociétés détenues par les administrateurs de SRP Groupe à savoir les sociétés Ancelle S.A.R.L., Cambon Financière S.A.R.L., Victoire Investissement Holding S.A.R.L., et TP Invest Holding S.A.R.L.

Administrateurs concernés :

- David Dayan, Directeur général délégué de SRP Groupe et Gérant d' Ancelle S.A.R.L.
- Thierry Petit, Président du Conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe et Gérant de TP Invest Holding S.A.R.L.
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe et Gérant de Victoire Investissement Holding S.A.R.L.
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe et Gérant de Cambon Financière S.A.R.L.

Nature et objet :

SRP Groupe et les sociétés détenues par les administrateurs mentionnés ci-dessus ont signé un contrat d'investissement en date du 16 octobre 2015 avec la société Vipshop Holdings Limited et sa filiale Vipshop International Holdings Limited qui prévoit l'entrée au capital de SRP Groupe de Vipshop International Holdings Limited.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la Société:

Ce contrat d'investissement, dont la signature a été autorisée par le Conseil d'administration lors de réunion du 15 octobre 2015 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 mai 2016, se justifie par son impact positif sur la réalisation de l'introduction en bourse et plus généralement son intérêt stratégique pour la société.



Jérôme Benaïnous

SRP Groupe S.A.
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements
réglementés*

Modalités :

Ce contrat d'investissement, pour une durée de 5 années, jusqu'au 16 octobre 2020, prévoit les modalités suivantes :

- Acquisition en 2015 par Vipshop International Holdings Limited pour un montant d'environ 30 millions d'euros de 1 538 461 actions au prix de 19,50 € par action, dont un nominal par action de 0,04 € et une prime d'émission de 19,46 €.
- Vipshop International Holdings Limited peut, sous certaines conditions, demander à SRP Groupe la désignation d'un administrateur de son choix. Dans ce contexte, Weiguo Gu a été nommé administrateur depuis 2015.
- Vipshop International Holdings Limited a pris certains engagements à l'égard de SRP Groupe pour des durées variant, selon le cas, entre 12 et 36 mois suivant la date de réalisation de l'introduction en bourse de SRP Groupe.

A noter que du fait de la cession de l'intégralité de la participation de Vipshop dans votre société en juin 2017, le contrat est devenu sans effet.

Paris La Défense, le 25 avril 2018

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi
Associé

Paris, le 25 avril 2018

Jérôme Benaïnous

Jérôme Benaïnous
Associé